



Syndicat Mixte de Collecte et  
de Traitement des Ordures Ménagères  
du secteur de Thiviers

## **PROCES VERBAL de la réunion du COMITE SYNDICAL**

*L'an deux mille quatorze, le jeudi dix-neuf juin à dix-sept heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de collecte des Ordures Ménagères du secteur de Thiviers, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Dussac, sous la présidence de Monsieur FAUCHER Jean-François.*

*Date de la convocation : le 27 mai 2014  
Secrétaire de séance : Didier MERY*

*Nombre de membres en exercice : 138  
Nombre de membres présents : 90  
Nombre de pouvoirs : 4*

### **Ordre du jour :**

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal
- Rapport d'activité
- Vote délégations au Président
- Vote délégations au Bureau Syndical.
- Vote des indemnités versées au Président et 1<sup>er</sup> Vice-Président
- Tableau des effectifs 2014
- Ratios – avancements de grade
- Création d'un emploi avenir sur un poste de communication
- Renouvellement d'un contrat de travail établi en application des dispositions de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée
- Convention SMD3 (fonctionnement /exploitation du centre de transfert)
- Vie des marchés : décisions du Président N°7 à N°10
- Elections des membres des commissions suivantes : Finances / achats / appel d'offre

Le Président ouvre la séance à 17h30 et remercie les membres présents.  
Monsieur Didier MERY est désigné secrétaire de séance. Le Président demande que l'assemblée l'autorise à rajouter à l'ordre du jour « les indemnités du receveur »

### **Les indemnités du receveur**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

D'attribuer à Monsieur SOULAGE, Receveur, le taux maximum de l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n°82-213 du 02 mars 1982 et du décret n°82-979 du 19 novembre 1982.

## **Approbation du procès-verbal**

Les procès-verbaux des réunions du 08 mars 2014 et du 17 mai 2014 sont approuvés à l'unanimité.

## **Le rapport d'activités**

Le Président présente aux membres du comité syndical le rapport d'activités 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Le Président commence la présentation par le descriptif de la collectivité : l'organisation, les moyens, les compétences.

Monsieur GROJANT propose au Président d'organiser une formation aux consignes de tri lors des visites sur le site de Dussac. Monsieur CIPIERRE, Responsable d'Exploitation, répond que cette demande a déjà été formulée par les membres du bureau syndical. Les délégués seront conviés à partir de la fin du mois de septembre sur le site de Dussac.

Monsieur CONGÉ souhaite que les Maires soient associés à cette opération.

### **Chapitre 3 – les tonnages collectés en déchetteries**

Le tonnage de déchets verts n'a cessé d'augmenter, + 8.71 % par rapport à 2012 soit 1448 tonnes en 2013. Un tonnage déraisonnable compte tenu du milieu rural dans lequel nous vivons.

Monsieur BRUN propose de réaliser une communication auprès des usagers en déchetterie afin de les sensibiliser aux compostages dans le but de diminuer les apports de déchets verts en déchetterie.

Monsieur BUFFAT ajoute qu'il est indispensable que les usagers comprennent que les déchets verts sont une matière utile et réutilisable. D'autre part il explique que nous devons cesser de planter des lauriers, des thuyas qui doivent être taillés et donc génèrent des déchets verts. Nous devrions par contre réapprendre à planter des arbres.

### **Chapitre 3 – bilan des collectes**

Madame NOVION se demande si nous ne pourrions pas mettre en place un compostage collectif dans les communes.

Francis CIPIERRE répond que le collège de Lanouaille expérimente le compostage collectif au sein de l'établissement. Cette expérience représente un coût matériel d'environ 3000 euros et demande un suivi.

### **Chapitre 5 – les mesures de prévention**

Le syndicat a pour objectif de réduire le tonnage des ordures ménagères enfouies en responsabilisant les usagers.

Madame COLLIN dit qu'il est important d'intensifier les actions pédagogiques auprès des écoles. Elle rappelle que les actions réalisées par le passé ont eu un impact positif sur les jeunes écoliers.

Francis CIPIERRE annonce la création d'un emploi d'avenir. Ce recrutement permettra de répondre aux besoins et demandes des enseignants du primaire mais aussi de réaliser la campagne de sensibilisation sur les déchets verts en déchetterie.

***Monsieur Mathieu DOOM, délégué de la commune de Nanteuil s'est absenté à l'issu de l'approbation du rapport d'activités :***

***89 présents***

***4 pouvoirs***

***93 votants***

## **Les délégations au Président et au bureau syndical**

Le Président présente le projet de délibération pour les délégations de pouvoir au Président et au bureau syndical.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, décident à l'unanimité de déléguer au Président et Bureau Syndical les attributions présentées.

## **-Les indemnités du Président et 1er Vice-Président**

Le Président rappelle les dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des présidents, 1<sup>er</sup> Vice-Président des syndicats mixtes : celles-ci sont calculées en appliquant un taux à l'indice brut 1015 de rémunération de fonction publique.

Le Président propose :

### **Indemnités de fonction du Président :**

- Application du taux maximal soit 25.59 % de l'indice brut 1015 pour les indemnités du Président, un montant mensuel de 972.80 € brut,

### **Indemnités de fonction du 1<sup>er</sup> Vice-Président :**

- Application du taux maximal soit 10.24 % de l'indice brut 1015 pour les indemnités du Président, un montant mensuel de 389.27 € brut,

*Après en avoir délibéré, les membres comité syndicat :*

*-Décide d'appliquer le taux maximal de l'indice brut 1015 pour les indemnités du Président et du 1<sup>er</sup> Vice-Président*

*-Décident que les indemnités de fonction seront payées mensuellement*

### **- Tableau des effectifs**

Le Président présente le tableau des effectifs 2014.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité, le tableau des effectifs 2014

### **- Ratios et avancements de grade**

Le Président explique que conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale il appartient à l'assemblée de délibérer après avis du Comité Technique Paritaire, le taux d'avancement.

Le Président propose :

<b>Grade d'origine</b>	<b>Grade d'avancement</b>	<b>Ratio %</b>
Adjoint administratif de 1 <sup>er</sup> classe	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique de 1 <sup>er</sup> classe	100
Adjoint technique de 1 <sup>er</sup> classe	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique principal de 1 <sup>er</sup> classe	100

### **Créations de poste :**

1 adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe au 1er novembre 2014  
3 adjoints techniques principaux de 1<sup>ère</sup> classe au 1er juillet 2014

### **Nomination sur vacances de poste au 1er juillet 2014:**

- 1 adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 3 adjoints techniques de 1<sup>ère</sup> classe

- 1 adjoint technique de 2ème classe

Suppression de poste :

- 1 poste d'adjoint administratif de 1ère classe au 1er novembre 2014

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, approuvent les taux de promotion.

**Création d'un emploi d'avenir**

Le Président propose la création d'un emploi d'avenir sur un poste de communication.  
Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, approuvent à l'unanimité la création d'un emploi d'avenir.

**Renouvellement d'un contrat de travail établi en application des dispositions de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée**

Le Président propose de renouveler le contrat de travail d'un agent technique à compter du 01 juillet et ce pour une durée d'un an.

*Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, approuvent à l'unanimité le renouvellement du contrat de travail.*

**Convention SMD3**

Le Président explique que le SMD3 reprend en régie l'exploitation du centre de Transfert de Dussac.

Cette convention fixe les modalités pour l'exploitation du Centre de Transfert des Ordures Ménagères et de la plateforme de stockage du verre de Dussac.

Il précise que la convention est conclue pour une durée de deux ans reconductible une fois à compter du 1er juillet 2014.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent le Président à signer cette convention avec le SMD3 et tout acte afférent à cette affaire.

**Vie des marchés**

Le Président informe les membres du comité syndical des décisions prises :

N° Décision	Objet	Nom de la société	Montant HT du Marché	Durée	Observation
07	Assistance à la passation des marchés publics et à leur dématérialisation	L'Agence Technique Départementale de la Dordogne 24000 PERIGUEUX	250€/an Soit 750€	10/03/2014 au 31/12/2016 (3 ans)	
08	Réfection de caissons	France POIDS LOURDS 24330 ST LAURENT SUR MANOIRE	10 600,45	12/03/2014 au 31/12/2014 (10 mois)	
09	Fourniture de bacs roulants pour la collecte des déchets ménagers	Plastic Omnium Systèmes Urbains 35 500 CESSON SEVIGNE	Montant maximum 22 400€	08/04/2014 au 07/04/2015 (1 an)	Marché à bon de commande
10	Fournitures d'équipements individuels de protection du travail	Lot n°1 Vêtements ETS VID 87 100 LIMOGES  Lot n°2 : chaussures et accessoires ETS MONTEIL 19108 BRIVE	Montant maximum 26 250 €	15/05/2014 au 14/05/2016 (3 ans)	Marché à bon de commande

## **Elections des membres des commissions : Finances, achats, appel d'offre**

### **Commission d'achats :**

Vu l'article L 2121-22 du Code des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Comité syndical peut former des Commissions chargées d'examiner les questions soumises au Comité.

Il est proposé d'élire une commission chargée des achats constituée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Le Président fait procéder au vote,

Nombre de votants : 93

Bulletins blancs ou nuls : 0

Après avoir fait procéder aux opérations de vote, le Président soumet le résultat du dépouillement :

Sont élus ;

### **La composition de la commission d'achats est la suivante :**

Membres titulaires

Titulaire : Philippe ROUSSEAU

Titulaire : Karine VON DORINGK

Titulaire : Michel RANOUIL

Membres suppléants

Suppléant : Didier MERY

Suppléant : Alain FLAGEAT

Suppléant : Michel LAPOUGE

### **Commission d'appel d'offres**

Vu les dispositions de l'article 22 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Considérant qu'outre le Président du SMCTOM du secteur de Thiviers, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le comité syndical et 3 membres suppléants.

Le Président procède au vote.

1 liste est présentée :

Membres titulaires

Titulaire : Philippe ROUSSEAU

Titulaire : Karine VON DORINGK

Titulaire : Michel RANOUIL

Membres suppléants

Suppléant : Didier MERY

Suppléant : Alain FLAGEAT

Suppléant : Michel LAPOUGE

Nombre de votants : 93

Bulletins blancs ou nuls : 0

Après avoir fait procéder aux opérations de vote, le Président soumet le résultat du dépouillement :

Sont élus ;

Titulaire : Philippe ROUSSEAU  
Titulaire : Karine VON DORINGK  
Titulaire : Michel RANOUIL  
Suppléant : Didier MERY  
Suppléant : Alain FLAGEAT  
Suppléant : Michel LAPOUGE

### **Commission des finances**

Vu l'article L 2121-22 du Code des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Comité syndical peut former des Commissions chargées d'examiner les questions soumises au Comité.

Il est proposé d'élire une commission des finances constituée de 5 membres titulaires.

Le Président fait procéder au vote,  
Nombre de votants : 93  
Bulletins blancs ou nuls : 0

Après avoir fait procéder aux opérations de vote, le Président soumet le résultat du dépouillement :

Sont élus ;

### **La composition de la commission des finances est la suivante :**

Membres titulaires

Christian HENRY  
Michel TANCHAUD  
Philippe LATOUR  
Patrick DARPIN  
Martine NEGRE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00

Le Secrétaire de Séance

Didier MERY



Le Président du SMCTOM

Jean-François FAUCHER

